

Commune de
HÉNANBIHEN

EXTRAIT DU REGISTRE

Département des
Côtes d'Armor

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°12

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2015

Arrondissement de
DINAN

L'an deux mil quinze, le quatorze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen, légalement convoqué le quatre décembre deux mil quinze, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Daniel PAULET, Maire.

Étaient présents : M. PAULET Daniel, Mme RESMOND Sandy, M. MEHOUS Gwenaël, , Mme CORBIN Lucie, M. BENNE André, M. GAUTHIER Joseph, M. HOUZÉ Daniel, Mme LÉBRET Isabelle, M. PANSART Yves, Mme LEGOFF Candyène, Mme LYONNARD Odile, Mme JOUAN Véronique, M. RAULT Daniel, Mme RONDEL Emmanuelle, M. CHANTOISEL Fabien.

Étaient Excusé(es) :
Pouvoirs

Secrétaire de Séance : MEHOUS Gwenaël.

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé, à l'unanimité, (15 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (15 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION), accepte l'ajout des questions suivantes à l'ordre du jour.

- Aménagement du parking de l'école : validation d'un devis de la Communauté de Communes du Pays de Matignon.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre d'absents excusés : 0
Nombre d'absents : 0
Nombre de votants : 15

OBJET : Fusions des Communautés de Communes : vote indicatif sur le périmètre du nouvel E.P.C.I.

N°166/2015

Considérant les deux études réalisées vers Plancoët-Plélan et vers « l'est Costarmoricain », ces deux études ayant été présentées aux élus municipaux,

- Considérant le projet hypothétique d'étude vers Dinan communauté sans calendrier,

Monsieur le maire propose, par vote à bulletin secret, de s'orienter vers un rapprochement vers Lamballe-communauté, bassin de vie et bassin économique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant :

15 votants,

Bulletin nul : 0

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

➤ ACCEPTE cette proposition à l'unanimité.

Notifiée le 16 décembre 2015

Certifiée exécutoire
le 16 décembre 2015

